

CETTE INITIATIVE veut limiter à 20% le taux de résidences secondaires par commune.

En cas d'acceptation, le 11 mars, les propriétaires seront perdants.



La CIV se mobilise contre l'initiative Weber



P.-A. Roux, président de la Chambre immobilière du Valais (CIV): Quasiment toutes les communes touristiques valaisannes sont au-delà de 20%. Si l'initiative passe la rampe, toute construction de chalet et autres appartements de vacances sera de ce fait bloquée et ce pour plusieurs dizaines d'années. Cette limitation sévère à l'accès à la propriété foncière toucherait tant les Valaisans que les Confédérés et les étrangers. On peut vraiment parler d'une atteinte fondamentale à nos valeurs et à nos libertés.

Quelles autres conséquences sont à craindre?

Un tel gel des constructions entraînerait la perte de milliers d'emplois, avec des conséquences en chaîne: exode de la population des régions de montagne et pertes fiscales pour les communes. Comment feront-elles dès lors pour financer leurs infrastructures publiques? Pour combler les manques, les propriétaires risquent bien de devoir passer à la caisse.

De plus, certains fous vous inquiètent...

Les propriétaires de rési-

dences secondaires situées dans les communes avec un taux supérieur à 20% pourront-ils revendre leur bien comme tel ou seulement comme résidence principale? Il faudra attendre la loi d'application pour répondre à cette question importante. D'autre part, l'initiative ne définit pas ce qu'est une résidence secondaire. Les mayens entreront-ils dans cette catégorie? Et les logements pour étudiants, nombreux dans une ville estudiantine comme Sierre? En général, on ne dépose pas ses papiers dans la ville où on étudie.

Tout de même, trop de bétonnage peut nuire aux intérêts des propriétaires...

La CIV soutient un développement harmonieux, mais dans le respect de la souveraineté communale. Le contre-projet du Conseil fédéral à cette initiative permettra d'atteindre ce but. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur en juillet 2011, oblige en effet les cantons et les communes à prendre des mesures ciblées pour limiter le nombre de nouvelles résidences secondaires et promouvoir l'hôtellerie et les résidences principales à prix abordable. Le délai de mise en œuvre est de trois ans, sinon plus aucune nouvelle résidence secondaire ne pourra être autorisée.

La CIV en appelle à la solidarité confédérale...

Les régions de montagne ne se sont jamais opposées au développement urbain. A notre tour, nous deman-

ons au peuple suisse de respecter nos spécificités. Les résidences secondaires sont importantes pour notre économie; de plus, elles font partie de nos traditions. Depuis des siècles, les Valaisans ont des maisons à différentes altitudes. A la CIV, nous nous mobilisons pour faire entendre la voix des propriétaires. J'en profite pour dire que plus notre association à but non lucratif comptera de membres, plus nous serons forts pour défendre nos droits.

INTERVIEW G. ZUBER

Épargne-logement bienvenue

On votera aussi, le 11 mars, sur l'initiative pour l'épargne-logement. C'est inscrit dans la Constitution: la Suisse doit encourager la propriété du chez-soi. Avec cette initiative, on est en plein dans le mille: en cas de oui, chaque canton aura la possibilité d'exonérer fiscalement l'épargne en vue d'acquiescer un premier logement (jusqu'à 15 000 francs maximum par an - 30 000 francs par couple, et ce pendant dix ans). Autrement dit, il s'agit d'aider les locataires à devenir propriétaires. Quant aux propriétaires, ils pourront épargner jusqu'à 5000 francs par an (10 000 francs par couple) fiscalement déductibles pendant dix ans, en vue de réaliser des investissements énergétiques dans leur chez soi.

Location

PRIVERA
Plus que de l'immobilier

Sierre, Centre commercial „La Terrasse“
Surface de bureaux d'environ 90 m²

Loyer CHF 1'215 + acompte de charges CHF 350
Libre de suite ou à convenir

T 027 323 73 75
myriam.fellay@privera.ch

ImmoScout24-Code: 2207861

SION, à louer
Rue de la Treille 26
appartement 4 1/2 pièces

Joli appartement, 2^e étage, avec ascenseur.
Cuisine agencée et refaite à neuf, salle d'eau avec bain, parquet dans toutes les pièces, balcon, 1 garage-box et 1 cave.

Fr. 1800.- charges comprises, libre de suite

Tél. 079 433 30 58 ou tél. 079 508 72 19

Sierre, centre-ville (immeuble National)
bureau de 128 m²
au 1^{er} étage, avec réception, salle de conférence, 3 bureaux

studio de 33,5 m²
au 3^e étage

2 places de parc
dans garage couvert ensemble ou séparément
Libres dès le 1.5.2012

Pour tous renseignements et visites, tél. 027 455 57 47 (h. de bureau).

COMPTOIR IMMOBILIER

VEX

VILLAS CONTEMPORAINES NEUVES

- Vue dégagée et imprenable sur la vallée
- 6 1/2 pièces sur 3 niveaux, 220 m² habit.
- Terrasses
- Couverts à voitures
- Disponibles de suite

CHF 2'500.- Réf. L393

Agence de Sion +41 (0)27 345 23 00

GENÈVE • NYON • LAUSANNE
MONTREUX • SION • SIERRE
www.comptoir-immo.ch

DUCCARRASIN & CIE S.A.
A louer à Martigny dans immeuble récent

Superbe appartement 4 1/2 pièces

Cuisine agencée ouverte sur séjour, trois chambres, deux salles d'eau, une cave et un grand balcon.

Dès Fr. 1'740.- acpte de charges inclus.

+ Place de parc couverte Fr. 60.-
Libre de suite ou à convenir.

FIDUCIAIRE AGENCE IMMOBILIÈRE
MARTIGNY - 027 722 63 21
www.duccarrasin.ch

À LOUER
Sion | Rte de Chandoline

Bureaux de 100m² à 400m²

www.galantica-immo.ch
079 599 09 09

MARTIGNY
A louer quartiers tranquilles
studios, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces

places de parc
dans parkings souterrains

Léonard Gianadda, ing.
Avenue de la Gare 40
1920 Martigny
Tél. 027 722 31 13
Fax 027 722 31 63
www.gerance-gianadda.ch

DUCCARRASIN & CIE S.A.
Martigny à louer à la Rue de la Fusion dans un quartier privilégié

Magnifique 5 1/2 pièces de haut standing

Cuisine parfaitement agencée ouverte sur spacieux séjour, quatre chambres, 3 salles d'eau, grand balcon.

Fr. 2'120.- acpte charges incl.
Libre de suite ou à convenir.

FIDUCIAIRE AGENCE IMMOBILIÈRE
MARTIGNY - 027 722 63 21
www.duccarrasin.ch

Martigny
A louer

appartement 4 1/2 pièces

Avenue de la Gare 46.
Libre tout de suite.

Fr. 1445.- + acpte charges Fr. 225.-.
Tél. 027 722 21 67.

A louer à Sion dans un nouvel immeuble

appartement 113 m² 3 1/2 pièces de standing en attique

A 2 minutes de l'hôpital. Ascenseur privatif, 2 places de parc intérieures, très grande terrasse

Fr. 2500.- charges comprises

Renseignements et visites au tél. 079 678 70 80.

MARTIGNY
Avenue de la Gare 40
À LOUER

bureaux de 80 m² (3 pièces avec cuisinette) pour avocat, médecin, labo, psycho, physio, etc.
Libre tout de suite ou à convenir.

S'adresser à
Gérance Léonard Gianadda
Avenue de la Gare 40
1920 Martigny
Tél. 027 722 31 13
Fax 027 722 31 63
www.gerance-gianadda.ch

GALANTICA Immobilier

À LOUER À SION FITNESS

Situé dans un complexe industriel et artisanal.
Emplacement favorable en bordure d'autoroute.

Renseignements tél. 079 599 09 09
www.galantica-immo.ch